LLAURO INFO

Sans commentaire…

JUIN 2018

LE MOT DU MAIRE

Je vous invite à découvrir notre nouveau numéro d'Info LLAURO.

Vous y trouverez :

-Le compte administratif 2017 qui nous laisse un excédent général de 44 288.41 €

-Le budget 2018, sans augmentation encore cette année des impôts locaux et ce depuis 2011 : à noter une augmentation du budget d'investissement due à l'opération amélioration et sécurisation de la rue des cerisiers, du lotissement communal jusqu'au belvédère.

-L'arrivée imminente du très haut débit,

-Un résumé des activités de notre communauté de communes (acteur local de notre quotidien) avec qui nous vivons au quotidien.

-Présentation de la nouvelle taxe « GEMAPI » pour le syndicat du Bassin du Réart, compétence prise par la communauté de communes.

Je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle grillade de la Saint Jean et l'apéritif Républicain du 14 juillet.

Venez nombreux participer à ces moments de convivialité et de partage.

BUDGET 2018

Dans sa séance du 26 mars dernier, le Conseil Municipal s'est réuni pour voter le budget de la commune.

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 49 322.17 € et un déficit d'investissement de 5 033.76 €.

283 715.00 € sont prévus en dépenses et recettes de fonctionnement avec un virement en section d'investissement de 34 275.69 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en légère hausse par rapport à 2017 +1.87 % soit 38252.00 €.

En investissement, on retrouve les opérations suivantes :

- ✓ **Versement au Syndicat Mixte Fermé des Aspres (compétence voirie) pour travaux d'investissement** : 25 908.58€ en 2017
- ✓ **Le capital** des deux emprunts se chiffre à 13531€ en 2017, 20 753 € en 2018, augmentation due à un emprunt contracté pour l'aménagement de la rue des cerisiers (100 000 € sur 7 ans à 0.81%).
- ✓ **La mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées** : Montant prévu pour 2018 : 13 161.26 € réalisés en 2017 : 19 250.01 €
- ✓ **Opération DECI (Défence Extérieure contre les Incendies) :** 3000 € de prévu, 5540.35 € en 2017.
- ✓ **Aménagement Rue des cerisiers :** 221 000.00 € de travaux avec 125 000 € de subventions (demandes en cours d'instruction)

Les recettes d'investissement proviennent principalement du fonds de compensation de TVA (récupéré sur les dépenses d'investissement de 2017) pour 5 000€, de la Taxe Locale d'Équipement (1 000€) et d'une partie de l'excédent de Fonctionnement 34 275.69 €.

La section d'investissement se chiffre à 355 392 € en dépenses et recettes.

Pour les taux d'imposition, **les taux communaux n'ont pas augmenté cette année encore et ce depuis 2011.**

TAXES	2008 2009 2010	2011 à 2017	TAUX MOYEN DÉPARTEMENTAL	TAUX MOYENS NATIONAUX	MONTANT
TAXE D'HABITATION	12,06	12.10	25.03	24.38	55 672
TAXE FONCIER BÂTI	17,08	17.15	23.02	20.85	49 872
TAXE FONCIER NON BÂTI	66.05	66.05	52.22	49.31	4 227
TOTAL					**109 771**

En fonctionnement, les dépenses se répartissent de la façon suivante :
011 : Charges à caractère général : 85 266.80 €
012 Charges de personnel : 115 100.00 €
65 Charges de gestion courante : 60 669.30 €
66 Charges financières : 1 162.96 €
022 Dépenses imprévues : 5 500.00 €
Divers (amortissements) : 16 015.94 €

Les recettes :
70 : Produits de services : 25 600.00 €
73 : Impôts et taxes : 124 100.00 €
74 : Dotations Subventions : 71 468.00 €
75 : Autres produits : 38 300.00 €
013 : Atténuations de charges : 9 200.00 €
002 : Excédent de Fonctionnement reporté : 15 046.48 €

TOTAL : 283 715.00 €

Réalisé en 2017 :

Fonctionnement/ Dépenses : 243 853.19 € Recettes : 293 175.36 €
Investissement/ Dépenses : 99 777.22 € Recettes : 94 743.46 €
Excédent général : 44 288.41 €

***ASPRESIVOS* BUDGET 2018**

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 7 834.76 € et un déficit d'investissement de 3 369.25 €.

Pour le budget 2018, 83 680 € sont prévus en section de fonctionnement qui se répartissent sur les chapitres suivants :

Dépenses :
011 Charges à caractère général : 21 597.61 €
012 Charges de personnel : 57 750.00 €
65 Autres charges de gestion courante 1 470.00 €
022 Dépenses imprévues 1 244.46 €
023 Virement section invest **1 617.93** €

Recettes :
70 Produits divers : 64 700 €
7713 Libéralité reçue : 1 100 €
013 Atténuations de charges :13 033.49 €
002 Excédent de Fonct report : 4 465.51 €

En investissement, Budget de 5 369.25 €

Dépenses :
21 Immobilisations corporelles : 2 000 €
001 Déficit d'invest reporté : 3 369.25 €

Recettes :
10 FCTVA : 382.07 €
021 Virement section fonct : 1 617.93 €
1068 Virement/Excédent fonct :3 369.25 €

Les frais de scolarisation d'un enfant au RPI reviennent à 1300 € par an.

NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Bilan d'activité 2017

19 communes/20605 habitants/232 km2

38 délégués communautaires - effectif personnel : 68

Nouvelles compétences 2017 : GEMAPI et politique de la ville.

Résultats financiers 2017 :

Budget fonctionnement : Dépenses : 10 199 749.00€ Recettes : 12 723 965.54€

Investissement : Dépenses : 2 105 553.00€ Recettes : 2 361 842.13€

Les services à la population :

-La crèche : accueille les enfants de 2 mois1/2 à 4 ans. Le taux d'accueil est modulable sur 11h : de 7h30 à 18h30 sur 227 jours d'ouverture et 105 enfants accueillis. Le taux de fréquentation est de 73% (82 000 heures)

-Le relais d'assistante maternelle : 134 assistantes maternelles sur notre territoire pour 458 enfants. Des ateliers sont organisés sur diverses communes, Thuir, Trouillas, saint Jean Lasseille, Banyuls des Aspres. Le RAM est situé Avenue Nabona à Thuir.

-Les accueils de loisirs : L'accueil extra-scolaire (mercredi et vacances) est développé sur 4 sites et accueille les enfants entre 3 et 11 ans :
Thuir Primaire/Thuir Maternel/Trouillas/Brouilla
794 enfants ont fréquenté ces sites pour 13 054 heures/journée/enfants.

-Le service jeunesse de la communauté de communes s'articule autour de deux types d'activités distinctes et complémentaires :
-Activités d'information jeunesse
-Accueil de loisirs adolescent
3 sites : Maison des Jeunes et de la Culture à Thuir, à Fourques et à Brouilla.

Informations jeunesse réalisées : 109 demandes pour des 12/15 ans. 671 demandes pour des 16/25 ans et 5260 demandes pour des + 25 ans.

52 permanences aux collèges de Thuir et d'Elne : 952 demandes d'élèves traitées et 45 pour le stage d'aide au permis de conduire.

-Restauration scolaire : 176 638 repas ont été servis dans les différentes cantines de nos communes.

Coût : 1.40 millions € affectés au fonctionnement de cette compétence (achat repas, fonctionnement, personnel, remboursement du service aux communes….)

Tarif 2017 : 510 € pour l'année ou 4.32 € le repas en occasionnel

Tarif 2018 : 525.50 € pour l'année ou 4.55 € le repas en occasionnel.

Sur notre RPI, 4800 repas ont été servis à Llauro et 1972 à Tordères.

-Le portage des repas : Ce dispositif permet le maintien à domicile des personnes âgées. 17 195 repas servis sur l'année sur 13 communes, 47 repas en moyenne par jour.

-La téléalarme est assurée sur l'ensemble des 19 communes. 224 adhérents pour un coût de 168€/an dont la moitié est prise en charge par la communauté de commune. La société CUSTOS est le prestataire direct.

-Pôle déchet :

Ordures ménagères : 5 300 Tonnes Bac Vert : 254 kg/habitant

Collecte sélective : 1 271 Tonnes Bac Jaune : 61 kg/habitant

Collecte verre : 630 Tonnes Colonne verre : 30 kg/habitant

(sur LLAURO 12 tonnes collectées soit 40 kg/habitant)

Collecte encombrants : 1 085 inscrits traités pour 96 Tonnes (28 sur LLAURO)

Moyens techniques et en humains : 6 camions bennes pour 21 agents

9 623 bacs verts et 8 919 bacs jaunes

Composteurs déployés sur les Aspres : 1 524. Le compostage permet de réduire 40 kg environ /habitant.

Coût du service déchet collecte+déchèterie : 2 375 229 €

Coût du service ramassage et élimination des déchets par habitant : 110.28 €

+ de 50 000 véhicules ont été accueilli dans nos deux déchèterie :

28 244 à Thuir et 26 489 à Trouillas pour 5 490 tonnes de déchets récupérés.

TAXE GEMAPI

(Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses Affluents et de l'Etang de Canet –Saint Nazaire)

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a créé la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) dont les missions sont définies :

-Aménagement d'un bassin hydrographique
-Entretien et aménagement d'un cours d'eau
-Défense contre les inondations
-Protection et restauration des sites et des zones humides.

La loi attribue cette compétence au bloc communal avec transfert de droit aux EPCI pour notre secteur à la Communauté de Communes des Aspres. Nous nous trouvons dans le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet St Nazaire « S.M.B.V.R. » avec 40 délégués.
Dans ce syndicat, on trouve 10 communes de la Communauté Urbaine Perpignan, 17 communes de la Communauté de Communes des Aspres, 5 de la Communauté Sud Roussillon et 3 de la Communauté Albères Illibéris.
Pour la Communauté de Communes des Aspres, nous avons 9 délégués et la commune de LLAURO sera représentée par notre conseillère Luce FAXULA.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES CERISIERS

Dans un premier temps, un carrefour type « tourne à gauche » sur la RD615 et la rue de la Mona va être aménagé. Ce carrefour qualifiera l'entrée de ville côté Fourques et sécurisera surtout l'accès au lotissement communal (Rue de la Mona et Rue des jardins) regroupant une vingtaine d'habitations. Effectivement, son accès se situant en plein virage et sa visibilité étant très limitée, ces éléments ne permettent pas d'appréhender la présence des autres véhicules arrivant en face souvent à vive allure. Des travaux sont donc nécessaires afin de diminuer au maximum le caractère dangereux de cette intersection.

Cet aménagement apportera un côté plus attrayant à cette entrée de ville qui bénéficiera d'une meilleure qualité visuelle.

Des ilots séparateurs en galets maçonnés et un passage surélevé seront mis en place afin de faire ralentir les véhicules de la RD et de sécuriser les usagers arrivant des voies secondaires.

Ensuite, un cheminement piéton partira du carrefour jusqu'au centre ville, ce qui renforcera et facilitera les liens entre les différents espaces urbains notamment le lotissement et le village.

Ce chemin viendra prolonger le premier sentier pédestre déjà créé partant du camping municipal jusqu'à l'entrée du lotissement permettant aux usagers du camping de venir au village en toute sécurité tout en profitant d'un magnifique cadre de vue tout le long du trajet.

Un trottoir sera réalisé partant du carrefour côté droit (côté lotissement) qui sera ensuite dévié sur le côté opposé, ralentissant les voitures. Le busage du fossé d'accotement de la RD615 permettra de prolonger ce trottoir et de permettre la circulation des piétons depuis le lotissement « les chênes lièges » jusqu'au centre ville en toute sécurité.

Enfin, tous les points lumineux vont être renouvelés au profit de matériel plus esthétiques et surtout plus performants et économiques (sources lumineuses à LED, possibilité de modifier l'intensité….).

L'accomplissement de ces travaux de voirie va permettre en même temps l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, ce qui va apporter une qualité esthétique indéniable et mettre en valeur l'entrée de ville et la vue panoramique le long de la RD615. Cette opération affirmera la politique d'enfouissement des réseaux déjà entamées dans la commune dans certains secteurs du village depuis des années et notamment la rue des cerisiers. Les usagers pourront traverser le village sans la présence d'un seul fil électrique et téléphonique.

Des demandes de subvention, en cours d'instruction, ont été faites auprès de l'État (DETR), le Conseil Départemental, la Région et le SYDEEL 66.

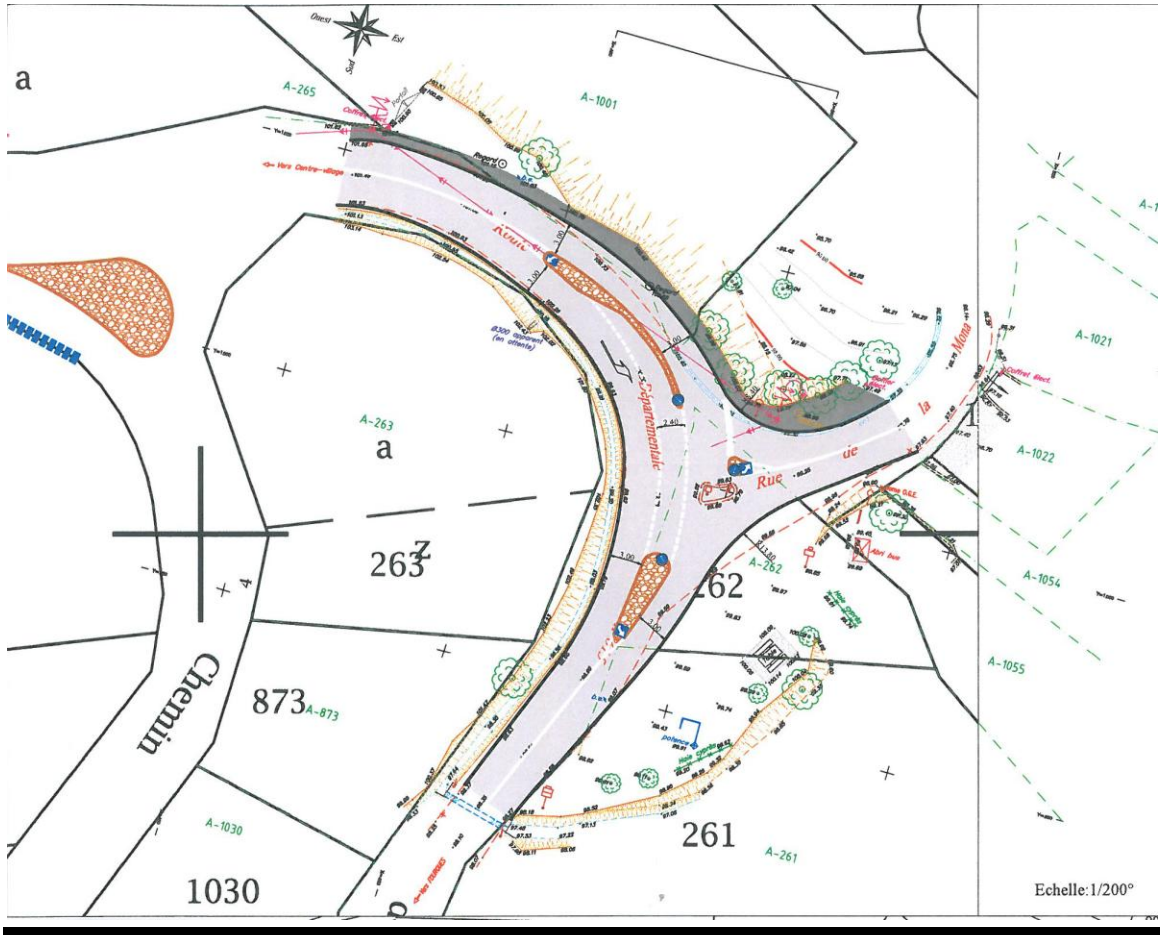

PRÉVENTION DES INCENDIES

Le service départemental d'incendie et de secours mettra prochainement en place et comme chaque été le dispositif estival de prévention et de lutte contre les incendies de végétations et forêts. Ce dispositif comprend une prévision du risque météorologique, une surveillance et une détection précoce de tout départ de feu et un engagement massif de moyens de secours sur les feux naissants.
La surveillance s'appuie notamment sur des tours de guet signalant toute fumée sur le département pour engagement des moyens de secours ainsi que des patrouilleurs au sein même des massifs.

Cette année, la commune de LLAURO a adhéré au RISC (Réserve Intercommunale de Sécurité Civile Aspres Tech) avec OMS et MONTAURIOL. 7 personnes se sont portées volontaires sur Llauro (plus les deux agents communaux, avec leur accord) pour intégrer la RISC déjà opérationnelle depuis l'été dernier. D'autres volontaires peuvent encore la rejoindre….

Les mesures de prévention encadrées notamment par les arrêtés préfectoraux du 26 août 2013 portent sur l'emploi du feu, le débroussaillement, l'interdiction de circulation dans les massifs.

C'est pourquoi, il est indispensable de faire preuve de vigilance et, notamment, de respecter l'interdiction d'entreprendre des travaux d'incinération de végétaux ou de débroussaillement par brûlage de parcelle.

Des contrôles concernant l'obligation de débroussaillement vont être réalisés avec les services de la Préfecture. Si besoin est, nous irons jusqu'à la mise en demeure pour les derniers récalcitrants et la réalisation d'office car la responsabilité pénale de la commune et du Maire sont en jeu. Pour rappel, TOUT TERRAIN situé en Zone Urbaine (définie par le Plan Local d'Urbanisme) doit être débroussaillé, qu'elle soit construite ou pas, sur une distance de 50 mètres. Pour les autres zones, seules les parcelles disposant d'une construction doivent être débroussaillées sur 50 mètres, voire 100 mètres si possible autour.

Fondatrices frelon asiatique :

Bilan positif de la première campagne de piégeage méthodique dans le département

Le 03 mars dernier, une réunion publique d'information pour organiser méthodiquement le piégeage de fondatrice a été suivie par une trentaine de personnes. Passé la biologie du frelon asiatique (pour mieux appréhender la période prépondérante au

piégeage de fondatrice), c'est le volet implication responsable du piégeur qui a occupé une place majeur pendant cette réunion.

Une fois les modalités de piégeage de fondatrice frelon asiatique mis en place (en conformité avec le protocole de piégeage instauré en 2016 par le Muséum National d' Histoire Naturelle et de l'Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture), un réseau de piégeur de fondatrice frelon asiatique sur la commune de Llauró a été instauré. Cette décision a fait de Llauró, le premier village du département à s'organiser méthodiquement pour piéger les fondatrices et ainsi, essayer de réduire un peu plus l'éventualité de création de nouveaux nids.

3 mois ont passé et 7 fondatrices ont été capturées par les piégeurs Llauronencs, au sein même du village. Chaque spécimen a été référencé avec un comptage, une localisation et des mesures systématiques. Il est à noter que quelques fondatrices de frelon européens et de guêpes ont aussi été capturées. Un bilan positif car 7 fondatrices capturées, ce sont 7 nids en moins dans le village.

Malheureusement, début mai, ce sont des ouvrières de frelon asiatique que l'on apercevait dans les pièges laissant ainsi présager la présence d'au moins un nid aux abords du village.

La période de piégeage étant terminée, il faut mettre en avant la remarquable implication consciencieuse des piégeurs. Merci à toutes et tous pour votre sérieux et rendez-vous pour la campagne de piégeage d'automne.

Les Llauronencs curieux peuvent observer certains spécimens en mairie et se faire connaître pour intégrer le réseau de piégeurs.

Déchets, dépôts sauvages

Soyons vigilants, Adoptons les bonnes pratiques !

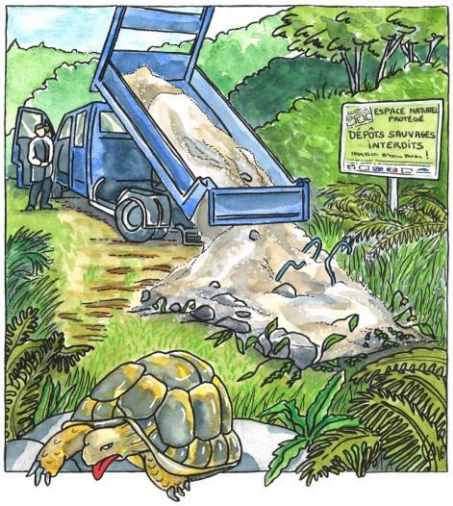

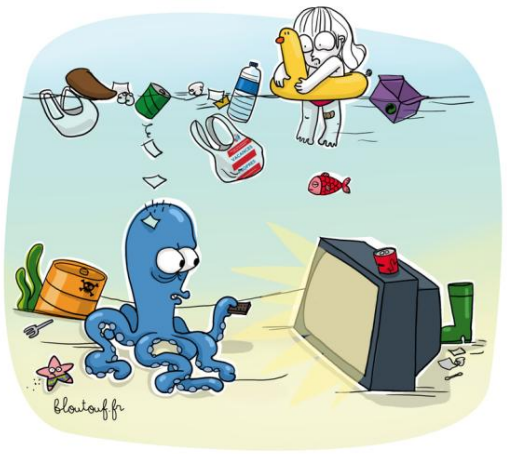

Aidez-nous à proscrire les décharges sauvages et à respecter notre environnement !

Dans le cadre de futurs travaux sur les berges de la Mona, au niveau de la station d'épuration, nous avons travaillé avec le syndicat du Réart, qui œuvre dans l'entretien et la préservation de nos cours d'eau. Leurs interventions et les nôtres nous ont permis de dresser un constat alarmant sur la propreté de notre territoire, s'étendant de la forêt au cours d'eau.

Les décharges nous coûtent cher à tous et au final l'argent ainsi dépensé (nettoyage, traitement) ne peut être employé pour l'amélioration de notre quotidien.

Voici quelques chiffres du bilan du Réart et sa synthèse sur l'impact que peuvent avoir nos déchets sur le milieu naturel et leur activité :

- On estime qu'en France, chaque année, 81 000 tonnes de déchets sont jetés dans la nature
- Sur le bassin versant du Réart l'année dernière : **plus de 4 tonnes ramassées** au fil des interventions des agents de la brigade verte et 2018 s'alignera sur des bases similaires

et les conséquences qui y sont associées :

→ Perte de biodiversité sur les secteurs concernés
→ Pollution potentielle des sols, des cours d'eau et des nappes phréatiques (déchets amiantés, solvants, peinture, etc)
→ Incitation au « surdépôt » - Ce qui est sale n'est pas respecté

et financièrement (payé par le contribuable bien sûr)

- 549,82 € pour le dépôt en déchèterie
- + les déplacements véhicules (usure + carburant)
- + le temps passé par les agents
- sans compter le risque de maladies et de blessures multiplié lors de la manipulation.

Au-delà de l'impact direct, certains matériaux jetés dans la nature ont une incidence sur l'activité!

Cela peut paraitre anodin mais des fils de vigne ou des fers à béton dans le groupe de coupe induit :

-Un arrêt du travail sur le secteur concerné avec retour au dépôt

-Le démontage complet du groupe de coupe nécessitant 2 agents (poids du rotor, encombrement)

-Le remplacement de pièces abimées (roulements, bagues et joints d'étanchéité, etc. – coût variant de 50€ à 1K€)

Au final, certains actes induisent à chaque fois 2 à 3 jours d'arrêt d'une machine!

La prévention des pollutions.

L'entretien d'une rivière implique d'être attentif à la qualité de l'eau. Si vous avez connaissance d'écoulement suspect ou de déchets en grandes quantités, contactez le maire, la police de l'Eau ou le Syndicat du Réart.

Il est formellement et strictement interdit de circuler à moto, quads ou 4X4 dans la rivière et d'y rejeter des solvants, des hydrocarbures, des produits ménagers, des huiles de vidanges, des pesticides,…

- Ils ont des effets néfastes sur la santé publique,
- Ils engendrent des dommages à la faune et à la flore,
- Ils modifient et rendent impropre l'alimentation en eau pour l'homme et les animaux.

La rivière n'est pas un dépotoir !

Pneus, cuisinières, ferrailles, bâches,…Voilà un court extrait des « richesses » qui gisent dans nos rivières. Ces déchets créent une pollution et des nuisances visuelles et constituent autant de risques pour les usagers (riverains, promeneurs,…). N'hésitez pas à nous signaler la présence de toute décharge sauvage et la présence de véhicules dans la rivière.

Réart
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart

Tel : 04.68.22.18.53

Une partie de la mission du Syndicat du Réart est de lutter contre les inondations, les pollutions des eaux, les dégâts sur le lit et les berges…

Dépôts sauvages retrouvés dans le lit du Réart en 2012.

Les Quads, 4X4 et Motos affaiblissent les berges des rivières.

… Mais il devient nécessaire que chaque citoyen assure un relais !!

Compteurs LINKY

En date du 7 mai, le conseil municipal a voté une motion contre leur installation. En date du 29 mai dernier, le sous-préfet de Céret demande à l'assemblée délibérante le retrait de cette délibération au motif d'illégalité :

« -les dispositions législatives (directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009 et articles L341-4 et L341-5 du code de l'énergie) imposent le déploiement des compteurs « Linky »

-les communes qui ont transféré la compétence autorité organisatrice de réseau de distribution d'électricité et de gaz ne sont plus compétentes pour agir

-les motifs tirés d'une atteinte à la santé publique, à la vie privée ou au principe de libre administration des collectivités territoriales ne peuvent fonder l'opposition des communes. »

Un collectif contre ces compteurs s'est formé dont vous trouverez ci-dessous les coordonnées :

Collectif Stop Linky Vallespir Mas Pujol 66 400 CÉRET

E-mail : stoplinkyvallespir@laposte.net

Projet de gazoduc

La phase de concertation volontaire s'est déroulée du 21 novembre 2017 au 23 janvier 2018. Elle a eu pour objet de partager le résultat des études menées et de recueillir les avis sur les options de passage envisagé.

Après analyse du bilan et des enseignements de la concertation préalable, TERÉGA (entreprise porteuse du projet en tant que gestionnaire du réseau de transport de gaz dans le grand Sud-Ouest de la France) a pris la décision de retenir le fuseau Est.

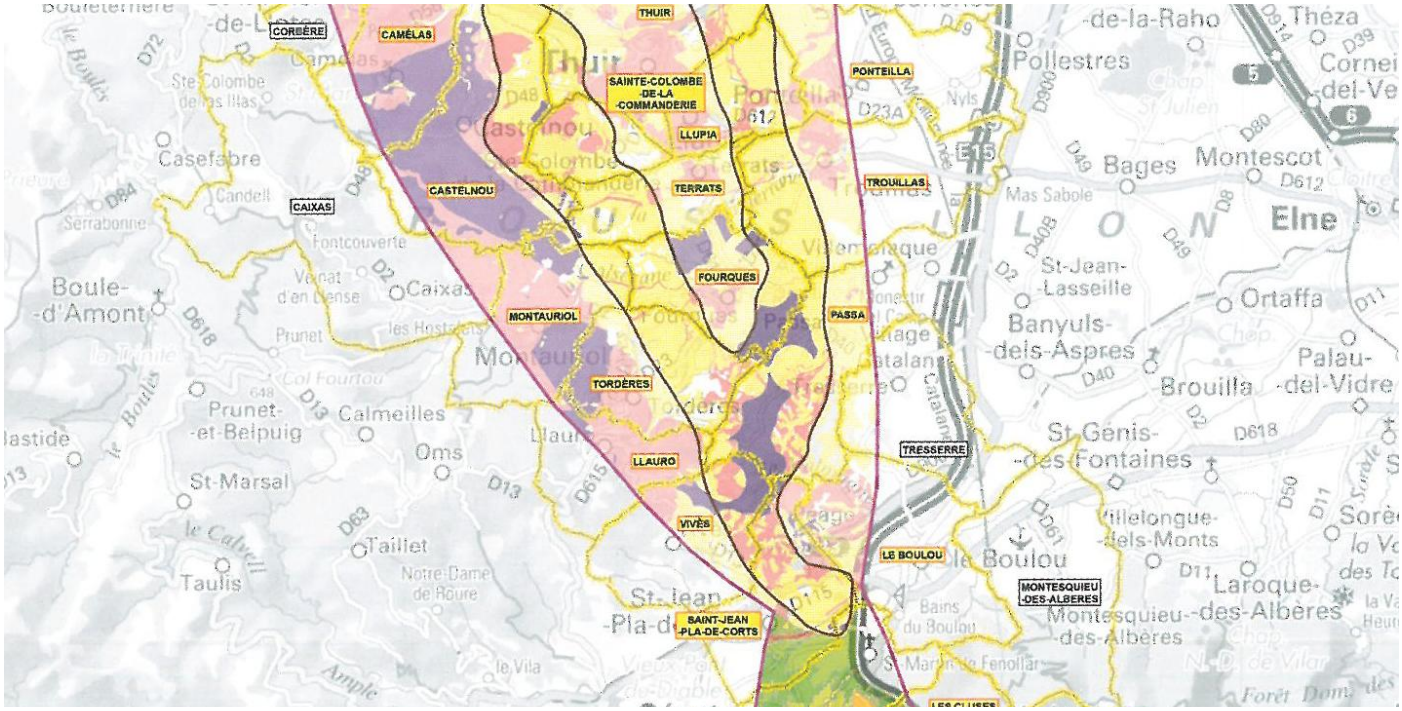

Bientôt la Fibre

C’est officiel la Fibre arrive bientôt à LLAURO. Les travaux ont déjà démarrés depuis plusieurs mois.
La Fibre va être acheminée du central d’Oms vers LLAURO et tout sera installé dans une nouvelle armoire à côté de l’ancienne à l’intersection de la rue des Mimosas et la rue des Chênes Verts. Le point de collecte des ordures ménagères sera donc déplacé.
Ces premiers travaux, probablement vers le mois de septembre, devraient déjà dans un premier temps nous permettre de bénéficier du très haut débit. Ensuite, des connexions vont être réalisées de ce nouveau central vers les boitiers (généralement en façade regroupant un ensemble de lignes) qui intègreront la fibre. Cette deuxième phase est plus ou moins prévue l’année prochaine.
A partir de cette installation, vous pourrez contacter votre fournisseur internet pour équiper GRATUITEMENT votre logement de la fibre.

LES INFOS LOCALES

- **QUELQUES RECOMMANDATIONS DE SAISON**

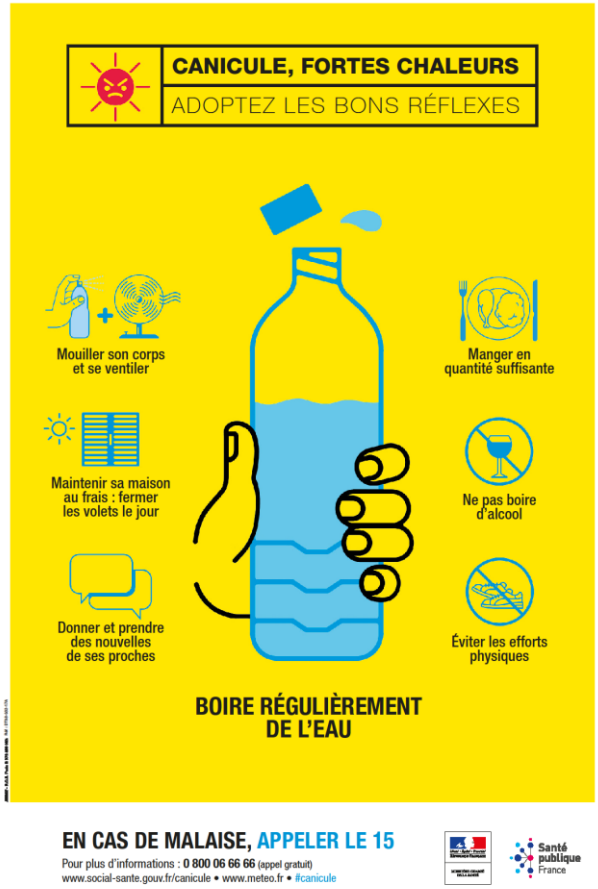

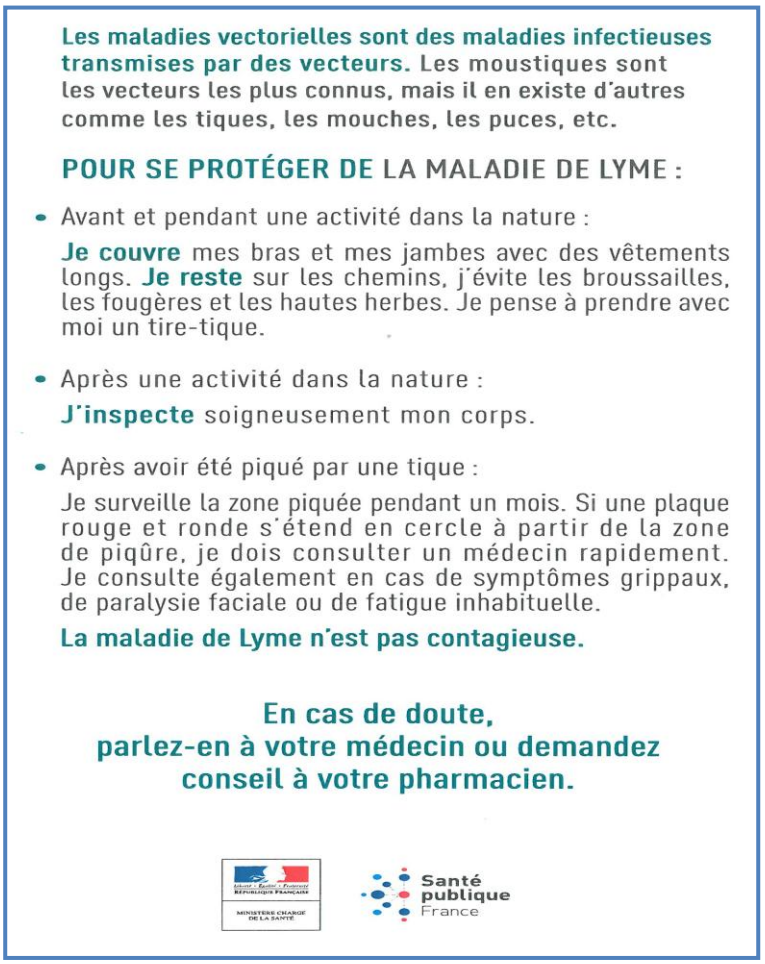

- **POINT ACCUEIL NUMÉRIQUE**

Un PAN est présent à la sous-préfecture de Céret. Ce point numérique est mis en place pour vous aider dans vos démarches de demande d'immatriculation et de permis de conduire.
Horaires :
du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- **DÉCLARATION DE FORAGE**

Les nappes profondes de Pliocène sont une ressource majeure dans la plaine du Roussillon, notamment pour l'alimentation en eau potable et constituent sur certains secteurs la seule ressource disponible pour les usages économiques. Aujourd'hui, l'ensemble des prélèvements excède la capacité de recharge annuelle de cette ressource et conduit à sa dégradation qui, à terme peut compromettre les usages actuels.

Les propriétaires de forages (prélèvement supérieur à 1 000 m3 par an) non déclarés ont encore la possibilité de régulariser leur situation jusqu'au 30 juin 2018. Au-delà de cette date, ils s'exposeront à des suites administratives (pouvant conduire à la mise en demeure de reboucher leur forage) ou pénales. Un plan de contrôle renforcé sera mis en œuvre cette année par les polices de l'environnement compétentes.

Modalités d'enregistrement des déclarations :
-Chaque utilisateur de forage ou son utilisateur renseigne le formulaire http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/content/download/21921/165973/file/formulaire-4-declaration-existence-forage.pdf et le remet à la DDTM avant le 30 juin 2018. Celle-ci accuse réception du formulaire.

En ce qui concerne **les forages dits « domestiques » prélevant moins de 1000 m3/an**, le recensement et le contrôle sont confiés aux communes. Vous devez donc remplir votre déclaration à l'aide du cerfa n°13837*02 et la déposer à la mairie du lieu de forage. Celle-ci accuse réception du formulaire par récépissé, courrier, mail.
Même déclaré, un forage domestique n'est pas assujetti à la redevance Agence de l'eau.

- **Recrutement ENEDIS**

En CDD, CDI, alternance dans des métiers techniques et tertiaires.
Renseignements sur : www.enedis.fr/recrute

- **Recrutement Service civique à la Communauté de Communes des Aspres**

-Etre âgé de 16 à 25 ans
-Contrat de 8 mois à 24 heures par semaine

-En tant qu'animateur de randonnée pédestre
Envoyer CV et lettre de motivation à rh@cc-aspres.fr
Renseignements au 04 68 53 21 87

- **Bilan d'activité SDIS 2017**

Objet	Nombre d'interventions
Secours routier	**5**
Opérations diverses	**1**
Feux de végétaux	**3**
Autres assistances à victimes	**1**
Départs réflexes	**2**
Interventions régulées SAMU	**6**
TOTAL	**18**

- **LES CONGÉS**

-L'agence postale sera fermée du 12 au 17 juillet inclus. En dehors des congés la bibliothèque restera ouverte même pendant l'été.

-Le secrétariat de mairie sera fermé du 16 au 20 juillet et du 13 au 24 août inclus.

LES ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

Le 16 janvier dernier, une nouvelle habitante a vu le jour. Elle se prénomme Méline. Nous lui souhaitons la bienvenue et adressons nos plus beaux vœux de bonheur à ses parents Xavier GRANDPIERRE et Julie CARPENTIER.

Malheureusement, nous venons d'apprendre de Belgique le décès de Mme WATTEYNE qui profitait de sa résidence secondaire à LLAURO (lieu-dit La serre) depuis de nombreuses années. Toutes nos sincères condoléances à sa famille et notamment à son fils Marc.

CONSEIL MUNICIPAL

Rappel : Les comptes-rendus des derniers conseils municipaux sont disponibles sur notre site internet.

LES DATES IMPORTANTES

- **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS** :

Les Jeudi 6 Juillet, 10 Août, 14 Septembre, 5 Octobre, 16 Novembre

Inscription à la mairie jusqu'au mardi précédant la date du ramassage.

- **MESSES SUR LLAURO :**

Tous les 1er Samedi du mois à 18H00.

- **LES RIFLES DU CLUB DES AÎNÉS**
  - **DIMANCHE 3 Septembre à 14h30 Salle des Fêtes**
  - **DIMANCHE 1er Octobre à 14h30 Salle des Fêtes**
  - **DIMANCHE 5 Novembre à 14h30 Salle des Fêtes**

- **SAMEDI 14 JUILLET :**

18h Dépôt de gerbe au monument aux morts
18h30 Apéritif offert par la municipalité sur la place du platane

- **L'Association « 3 petits tours… »**
  avec leur camion des histoires, dans la cour de l'école :
  - Lundi 9 Juillet de 10 h à 12h
  - Jeudi 26 Juillet de 15 h à 17 h

- **Samedi 21 Juillet : FÊTE DE L'ESQUIROL**

- **Vendredi 27 juillet :**

THÉÂTRE avec « VIGATANES I BARRETINA »

«Pas un radis pour quatre sous »

PROGRAMME ÉTÉ 2018

PROGRAMME DU FOYER RURAL L'ESQUIROL 2018 - LLAURO Mise à

Date	heure	Activité	TARIF
dimanche, juillet 08, 2018	14h30	**RIFLE**	5, 8, 11€
samedi, juillet 21, 2018	19h00 à 2h00	**FÊTE DE L'ESQUIROL** - Fête du village **Avec le groupe Claude ROLAND** **Repas: entrée, Paella, dessert**	15€, 12€ si adhérent, Gratuit si <8 ans
vendredi, juillet 27, 2018	21h00	**Théâtre Vigatanes i Barretina** **" Pas un radis pour quatre sous "**	7€ 5€ si adhérent Gratuit si <12 ans
samedi, août 04, 2018	20h30	**RIFLE NOCTURNE**	5, 8, 11€
dimanche, août 12, 2018	10h00 à 16h00	**JEUX POUR TOUS** - quilles catalanes, disc golf,... Pique-nique partagé	

D'autres événements peuvent apparaître à tout moment sur le programme. Surveillez les panneaux d'affichage
Pour tout renseignement: Gaelle 06 18 81 24 62,
Ping-pong - Baby foot sur demande auprès d' Olivier 06 07 50 1000.

BULLETIN D'ADHESION FOYER RURAL L'ESQUIROL

NOM ……
PRENOM ……..
DATE DE NAISSANCE……
ADRESSE D'HABITATION …….
……..
ADRESSE MAIL ……@……
Je choisis d'être informé(e) par mail de toutes vos activités et manifestations
TÉL ……..

(Entourez votre choix)
ADHESION INDIVIDUELLE 12 EURO/PERS
ADHESION FAMILIALE 25 EUROS/FAMILLE
ADHESION DE SOUTIEN PARTICIPATION LIBRE

Paiement par chèque à l'ordre de Foyer rural de Llauro ou espèces.

Pré-inscription aux différentes activités ou proposition d'ateliers ……

La Municipalité de LLAURO a le plaisir de

vous inviter à la traditionnelle

grillade de la Saint Jean

le Samedi 23 Juin

à partir de 21H00

à la salle des fêtes.

Venez nombreux à cette fête de la convivialité.